

Réponse avant le 15 avril 2008

**Prix de Master 2008 en sciences humaines et sociales du
Cancéropôle Île-de-France**

<http://www.canceropole-idf.fr/>

*Trois prix de 5 000 € pour encourager des chercheurs d'excellence en devenir
souhaitant travailler sur le cancer pour leur future thèse*

RÈGLEMENT

1. Cancéropôle Île-de-France et sciences humaines et sociales (SHS)

Le Cancéropôle Île-de-France est un Groupement d'intérêt public (GIP) qui a pour vocation de développer la recherche en cancérologie en Île-de-France et de fédérer les chercheurs dans le domaine.

Son programme de recherche est orienté vers la mise à disposition dans le délai le plus court des thérapeutiques et des prises en charge les plus efficaces au bénéfice des malades.

Ce programme inclut un axe de recherche (l'axe n° 7 « Cancer & Société ») dédié aux sciences humaines et sociales (SHS) et qui vient compléter les six axes consacrés aux disciplines biologiques et médicales. Fidèle à l'esprit qui anime les axes de recherche en biomédecine, l'axe « Cancer & Société » privilégie la recherche qui intègre, dans la visée scientifique, la perspective de résultats pratiques évaluables. Les critères académiques de pertinence et de qualité de la recherche — condition *sine qua non* de la bonne recherche — se surajoutent sur cette base.

2. Prix de Master en SHS : but

Le Prix de Master en SHS du Cancéropôle Île-de-France est destiné à encourager des chercheurs en devenir qui souhaitent consacrer leur future thèse à une recherche en SHS sur les problématiques du cancer : prise en charge psychosociale des personnes touchées par la maladie cancéreuse (malades ou proches) ; fonctionnement du système et des institutions de soins et de recherche impliqués dans la lutte contre le cancer ; questions touchant aux professionnels de santé en cancérologie, aux associations de recherche ou de malades, à la mobilisation de l'opinion sur le thème du cancer, etc.

Le Prix de Master en SHS, attribué en avril, permet aux lauréats de se consacrer pleinement à la rédaction de leur mémoire de fin d'études (M2).

La qualité de Lauréat signale à la communauté scientifique active sur la question du cancer — et aux financeurs de bourses doctorales — un potentiel d'excellence ; les membres et partenaires du Cancéropôle Île-de-France appuient en conséquence les lauréats pour l'accès à des terrains de recherche et pour l'obtention de bourses doctorales.

3. Prix de Master en SHS : nature du prix

Le Prix de Master en SHS du Cancéropôle Île-de-France, fondé en 2007, est décerné pour 2008 en avril.

Il inclut :

- la reconnaissance de la qualité de « Lauréat du Prix de Master en SHS du Cancéropôle Île-de-France » ;
- la remise en une fois au lauréat d'une somme forfaitaire de 5 000 € par attributaire.

Le prix est destiné au lauréat en personne.

Le prix attribué ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation quant à son montant ou à sa nature. Il n'est ni remplaçable ni échangeable.

4. Candidature

Le Prix de Master en SHS du Cancéropôle Île-de-France ne peut être attribué qu'à des étudiants :

- titulaires d'une inscription en deuxième année de Master (M2) pour l'année universitaire en cours dans une université francilienne ;
- engagés dans un cursus touchant aux matières suivantes : droit, philosophie, épistémologie, histoire, sociologie, anthropologie/ethnologie, psychologie, psychosociologie, économie de la santé, santé publique ;
- travaillant actuellement sur un sujet en rapport (direct ou indirect) avec le cancer ;
- se destinant à la poursuite d'études en thèse (sans interruption après le M2) pour développer une recherche en SHS en rapport direct avec les problématiques du cancer.

Seront pris en considération :

- les sujets de mémoire de M2 en SHS portant sur les problématiques posées par le cancer,
- les sujets de mémoire ne portant pas spécifiquement sur ces problématiques, mais conduits dans une perspective pouvant mener à un sujet de thèse sur ces problématiques.

5. Soumission de la candidature

Le dossier de candidature, téléchargeable sur <http://www.canceropole-idf.fr/PrixDeMaster/>, est présenté par l'étudiant candidat.

Le dossier de candidature comprend notamment les annexes suivantes :

- un exposé bref (trois pages maximum) de la recherche en cours et du sujet de thèse envisagé que cette recherche prépare ;
- une copie du mémoire principal rédigé en M1 ;
- un CV détaillé ;
- la lettre de recommandation du responsable ou d'un enseignant habilité à diriger les recherches de la formation de master suivie ;
- tout document permettant d'apprécier la solidité du parcours du candidat et son potentiel (copie du relevé de notes de L3 et M1, par exemple).

Les dossiers dûment remplis et leurs annexes sont adressés complets par voie électronique à l'adresse suivante : shs@canceropole-idf.fr avant le 15 avril 2008 à minuit, délai de rigueur.

La soumission du dossier de candidature signifie l'acceptation du présent règlement.

6. Jury

Le Jury du Prix évalue les candidatures sur dossier. En complément, il peut souhaiter entendre les candidats.

Le Jury est composé de personnalités choisies par le Cancéropôle Île-de-France en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales et/ou dans le domaine de la cancérologie. Il inclut au moins une personnalité représentant les malades.

Le Jury statue sans appel. Ses décisions sont souveraines pour toute question relevant de sa compétence. Les décisions d'attribution ou de non-attribution du prix ne sont pas motivées.

7. Engagements des lauréats

Les candidats s'engagent, s'ils sont lauréats :

- à faire mention, dans toute publication ou communication portant sur le mémoire réalisé grâce au soutien financier du Prix de Master, de leur qualité de Lauréat du Prix de Master du Cancéropôle Île-de-France et de l'aide accordée ;
- à participer aux manifestations du Cancéropôle Île-de-France visant à faire connaître son Prix de Master en SHS ;
- à adresser au Cancéropôle Île-de-France une copie par voie électronique du mémoire qu'ils auront soutenu ;
- à autoriser le Cancéropôle Île-de-France à faire connaître leur nom et le thème de leur recherche par son site Internet et par ses autres supports de communication ;
- à poursuivre leurs travaux de thèse en SHS, s'ils ont lieu, sur un sujet en rapport aussi direct que possible avec les problématiques posées par le cancer.

8. Propriété intellectuelle. Responsabilités

Le candidat ou le lauréat conserve la propriété intellectuelle des travaux adressés au Cancéropôle Île-de-France.

Il garantit le Cancéropôle Île-de-France contre toute revendication, réclamation ou poursuite qui serait formulée ou intentée par un tiers sur la propriété intellectuelle de ces travaux.

La responsabilité du Cancéropôle Île-de-France et des membres du Jury ne pourra être engagée si le prix ou ses conditions d'organisation ou d'attribution devaient être reportés, modifiés ou annulés.

9. Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Contact : shs@canceropole-idf.fr